

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 janvier 2009
Français
Original : espagnol

Lettre datée du 5 janvier 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet de la situation grave qui règne dans la bande de Gaza.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés observent les événements sur le terrain avec beaucoup d'inquiétude et condamnent énergiquement l'agression militaire menée par Israël, Puissance occupante, contre Gaza.

Affichant son mépris pour les appels lancés par la communauté internationale, qui demande la cessation des opérations militaires et le règlement de la crise dans le cadre des efforts diplomatiques en cours, Israël est allé encore plus loin dans l'escalade militaire en lançant une offensive terrestre à Gaza.

Ces agissements ont déjà fait des milliers de morts et de blessés parmi la population civile innocente, dont de nombreux enfants palestiniens.

Au nom du Mouvement des pays non alignés, je tiens à vous remercier de l'action que vous menez sans relâche avec votre équipe pour obtenir la cessation des hostilités militaires et remédier à la grave crise humanitaire qui touche la population de Gaza.

Vous pouvez compter sur l'appui constant du Mouvement des pays non alignés, qui est à votre disposition pour engager toute action que vous jugerez nécessaire à la réalisation de vos objectifs.

Je vous transmets, ci-joint, le texte de la Déclaration publiée ce jour par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés au sujet de l'intensification de l'agression militaire menée par Israël contre la bande de Gaza (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés : La situation au Moyen-Orient (point 15), Question de Palestine (point 16), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 29), Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 30), Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris



Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (point 38).

Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(Signé) Abelardo **Moreno Fernández**

**Annexe à la lettre datée du 5 janvier 2009, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Déclaration du Bureau de coordination du Mouvement
des pays non alignés au sujet de l'intensification
de l'agression militaire israélienne contre la bande
de Gaza, dans le territoire palestinien occupé**

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés condamne fermement l'intensification de l'agression militaire que mène Israël, Puissance occupante, dans la bande de Gaza. Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par le lancement d'une offensive terrestre à Gaza, qu'il condamne tout particulièrement, au mépris flagrant des appels lancés par la communauté internationale pour qu'il soit mis fin aux opérations militaires et des efforts diplomatiques régionaux et internationaux qui sont menés pour régler la crise actuelle.

Le Mouvement des pays non alignés regrette profondément la mort d'innocents lors des attaques militaires perpétrées par Israël contre la bande de Gaza, qui ont tué plus de 460 civils palestiniens, dont plusieurs enfants, fait au moins 2 500 blessés parmi les civils et entraîné une destruction massive des biens et des infrastructures dans la bande de Gaza.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que cette agression militaire inacceptable contre la population civile de la bande de Gaza constitue une violation grave du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, attise la violence et menace la paix et la sécurité internationales, ainsi que le processus de paix fragile entre les deux parties.

Le Mouvement des pays non alignés demande la cessation immédiate de toutes les activités militaires et de la violence et la mise en place d'un cessez-le-feu immédiat et général. Israël doit mettre fin immédiatement à toutes ses attaques militaires et s'acquitter scrupuleusement des obligations qui lui incombent, en tant que Puissance occupante, au titre du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés exhorte Israël à se conformer sans condition aux obligations que lui impose la quatrième Convention de Genève en date du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Compte tenu des bombardements aveugles que subit la population civile, y compris les femmes et les enfants, et de la grave crise humanitaire qui frappe Gaza, le Mouvement des pays non alignés demande qu'il soit immédiatement fourni une protection à la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, en application des dispositions pertinentes du droit international humanitaire.

Le Mouvement des pays non alignés est vivement préoccupé par l'aggravation de la crise humanitaire dans laquelle les opérations militaires en cours, le bouclage persistant de tous les points de passage de la frontière et le refus de laisser passer les secours humanitaires, y compris la nourriture et les médicaments, ainsi que la

réduction par Israël de la quantité de carburant et d'électricité fournie à la bande de Gaza, ont plongé la population civile palestinienne de Gaza.

Compte tenu de la situation, le Mouvement des pays non alignés demande à Israël de mettre fin au châtimeut collectif imposé au peuple palestinien et d'autoriser immédiatement et durablement l'ouverture des points de passage de la frontière afin de permettre la libre circulation des secours humanitaires et d'autres fournitures et biens essentiels et pour faciliter le passage des personnes à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza.

Vu la gravité de cette crise, le Mouvement des pays non alignés se déclare profondément déçu par l'incapacité du Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En dépit des attaques militaires incessantes qui sont menées depuis plus d'une semaine, touchant lourdement la population civile, et de l'instabilité et des tensions accrues dans la région, le Conseil n'a malheureusement pas été capable de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à l'agression. Le Mouvement des pays non alignés demande, une fois de plus, au Conseil de sécurité de prendre des mesures d'urgence pour remédier à cette grave situation.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe que la communauté internationale intensifie et coordonne ses efforts pour mettre fin à la crise et qu'elle s'emploie par tous les moyens à appuyer le processus de paix et à assurer le respect du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, clef d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble, et unique moyen de parvenir à une paix durable dans la région.

Le Mouvement des pays non alignés est convaincu que ce conflit ne peut être réglé par les armes. À cet égard, il réaffirme son attachement à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté dans son État indépendant de Palestine, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

New York, le 5 janvier 2009